



PROTOCOLE DE SIGNALEMENT — VHSS

Violences et Harcèlements Sexistes et Sexuels

1. PRÉAMBULE

Fin 2021, le Ministère de la Culture a lancé un plan national de lutte contre les violences et le harcèlement sexistes et sexuels dans le spectacle vivant. Dans ce cadre, le Zénith de Saint-Étienne s'engage à :

- Garantir un environnement sûr et respectueux pour toutes et tous — public, artistes, prestataires et équipes
- Mettre en place un dispositif de signalement accessible, efficace et confidentiel
- Former et sensibiliser l'ensemble du personnel
- Traiter chaque signalement sérieusement, dans le respect du droit

Ce protocole s'applique à toute situation survenant dans l'enceinte du Zénith ou dans le cadre de ses activités.

2. CE QUI PEUT ÊTRE SIGNALÉ

Le signalement peut porter sur des faits ou comportements de nature :

- Violence physique ou psychologique (coups, menaces, insultes, dégradations, isolement...)
- Agissement sexistes (comportements portant atteinte à la dignité en raison du sexe ou du genre)
- Harcèlement sexuel (comportement répété à connotation sexuelle)
- Agression sexuelle (atteinte sexuelle commise sans consentement)
- Viol (agression sexuelle avec pénétration)

3. EN CAS D'URGENCE

Contactez immédiatement :

Police secours : 17

Urgences : 112

SMS Urgences (sourd et malentendants) : 114

Violences faites aux femmes _ SOS FEMMES 3919 (24h/24h ET 7j/7j)



4. COMMENT SIGNALER ?

1

Directement à un personnel sur site :

- Un agents de sécurité : Première intervention, mise à l'abri, sécurisation de la zone
- L'équipe permanente : Écoute, orientation, prise en charge
- Personnel d'accueil : Écoute, orientation, accompagnement vers un espace sécurisé
- Personnel des bars : Écoute, orientation, accompagnement vers un espace sécurisé
- Secouristes : prise en charge médical et psychologique immédiate, orientation

2

Par mail :

Pour tout signalement adresse du référent VHSS, en toute confidentialité :

sylvie@zenith-ste.com

3

Vers la cellule de signalement dédiée aux actes de violence, de harcèlement, de discriminations et d'agissements sexistes du ministère de la culture

Elle est accessible par téléphone : 0800 190 59 10

Par mail : signalement-culture@conceptrse.fr

5. TRAITEMENT DU SIGNALEMENT

La référente VHSS du Zénith de Saint-Étienne est la Directrice Générale.

Le responsable des bars et réceptifs, prend le relai en cas d'absence exceptionnelle

Confidentialité garantie

Aucune démarche de sera engagée sans l'accord de la personne signalante.

Si le signalement concerne un personne extérieure au Zénith, la direction saisira l'organisme compétent.

Dès réception d'un signalement :

- Un accusé de réception est envoyé dans les plus brefs délais
- La recevabilité du signalement est évaluée sous 7 jours
- La direction prend les mesures nécessaires en fonction de la gravité
- La personne signalante est informée des suites données
- Un accompagnement lui est proposé si elle le souhaite (écoute, orientation juridique, ressources externes)

6. RESSOURCES EXTERNES

Violences faites aux femmes _ SOS FEMMES 3919 (24h/24h ET 7j/7j)

Cellule d'écoute du spectacle vivant (AUDIENS) : 01 87 20 30 90

Défenseurs des droits : defenseurdesdroits.fr

Portail national de signalement : arretonslesviolences.gouv.fr



FORMULAIRE DE SIGNALEMENT VHSS

Zénith de Saint-Étienne Métropole — Document confidentiel

1 — COORDONNÉES DE LA PERSONNE QUI SIGNALE

Nom et prénom :

Qualité (cocher) :

- ☐ Public / spectateur·trice
- ☐ Salarié·e ou intermittent·e du Zénith
- ☐ Prestataire / artiste
- ☐ Bénévole / stagiaire
- ☐ Autre : _____

Adresse e-mail :

Téléphone :

☐ Je souhaite rester anonyme. (Dans ce cas, aucune démarche ne sera engagée sans votre accord.)

2 — NATURE DES FAITS

J'agis en qualité de :

- ☐ Victime des faits
- ☐ Témoin des faits

Le signalement concerne des faits de :

- ☐ Violence physique et/ou psychologique
- ☐ Agissement sexiste
- ☐ Harcèlement moral ou sexuel
- ☐ Agression sexuelle
- ☐ Viol
- ☐ Autre : _____



3 — DESCRIPTION DES FAITS

- Date et lieu des faits :
- Description des faits (chronologique, sans interprétation — préciser si faits uniques ou répétés) :
- Identité ou description de la personne mise en cause (si connue) :

4 — PREUVES ET DÉMARCHES DÉJÀ EFFECTUÉES

Éléments de preuve (témoins, messages, photos...) :

Avez-vous déjà effectué des démarches ?

- ☐ Dépôt de plainte (police ou gendarmerie)
- ☐ Signalement à un autre organisme
- ☐ Aucune démarche à ce jour

5 — CE QUE VOUS ATTENDEZ

- ☐ Être écouté-e
- ☐ Être accompagné-e dans les démarches
- ☐ Obtenir des informations juridiques
- ☐ Que des mesures soient prises

Vos données personnelles sont traitées de façon strictement confidentielle, conformément au RGPD (UE 2016/679) et à la loi Informatique et Libertés (n°78-17 du 6 janvier 1978).

Elles sont accessibles uniquement à la Directrice Générale et conservées uniquement le temps nécessaire au traitement du signalement.

Date :

Signature (facultative) :